

# FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL

13, Rue Trigance, 13002 MARSEILLE

Tél : 04 91 14 05 80

Fax : 04 91 91 96 89

Email : [ffjpp.siege@petanque.fr](mailto:ffjpp.siege@petanque.fr)



**COMITE**

**DIRECTEUR**

Réunions des 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2007

(Ces réunions se sont tenues le dimanche soir 1er juillet à 20 h.30 et le lundi matin 2 juillet à 8 heures, à l'hôtel de la Cour du Roy de Saint Louis)

**Etaient présents :** M. AZEMA, Président de la FFPJP  
MM. CAMPO, CARBONNIER, COSTE, DUBOIS, Mme GALLAND,  
MM. JUAN, MOREAU, NICOLIER, PLACON, SIGNAIRE, STIRMEL,  
Mlle THEDEVUIDE et M. THERON.

**Y participaient :** M. GRANDE, Directeur Administratif  
M. NATAF, Directeur Technique National

**Excusés :** Mme BRIANCON, MM. CANTARUTTI, CHARPENTIER, DELCHET,  
DESMULIE, IANNARELLI et LOULON.

## **D) ALLOCUTION DU PRESIDENT**

**LE PRESIDENT**, signale le décès de M. FOULHAC (Champion de France 2004 en doublettes Mixtes).

Il fait part également de l'attribution de la médaille d'or de la Jeunesse et des Sports à André PLACON, promotion janvier 2007.

Il évoque ensuite les problèmes de violence rencontrés dans le département de la Nièvre. En effet, de nombreux incidents ont eu lieu lors des concours fédéraux commis par des personnes non licenciées. Les demandes d'intervention des forces de l'ordre ayant été infructueuses, et devant la persistance de ces violences, les compétitions départementales ont été annulées pendant plus d'un mois. Une manifestation silencieuse a été effectuée devant la préfecture de la Nièvre et une délégation a été reçue par le préfet qui s'est engagé à mettre tout en œuvre pour pallier ces difficultés. La situation semble s'être améliorée mais, en cas de besoin la Fédération enverra un courrier au Ministère ainsi qu'au préfet de la Nièvre.

Suite à la réception du dossier concernant une procédure judiciaire au sein du Comité de l'Aude, M. Gachon, Président du Comité de l'Hérault, a été mandaté par le Comité Directeur en accord avec la Ligue Languedoc-Roussillon et son Président, pour diligenter une enquête sur cette affaire et remettre un rapport précis à la Fédération à l'issue de ses investigations.

Une action en justice a été engagée par un particulier qui revendique l'invention du rond de Pétanque. LE PRESIDENT a préparé un mémoire en réponse à celui de l'intéressé et le dossier a été transmis à un avocat désigné par la protection juridique.

La Boule Obut a baptisé Nexius les nouvelles boules qui ont été homologuée en fin d'année 2006 après avoir subi avec succès les tests au LNE.

Afin d'éviter tout malentendu et des interprétations erronées de nos textes, **LE PRESIDENT** demande à chacun de se référer aux textes fédéraux qui définissent la hiérarchie au sein de la FFPJP et les compétences des différents organes de la Fédération

- **Assemblée Générale** : elle définit, oriente et contrôle la politique générale de la Fédération. Elle entend chaque année les rapports sur la gestion du Comité Directeur et sur la situation morale et financière de la Fédération. Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit, s'il y a lieu, à l'élection des membres du Comité Directeur et du Président.

- **Comité Directeur** : organe décisionnel, il exerce l'ensemble des attributions que les présents statuts n'attribuent pas exclusivement à l'Assemblée Générale ou à un autre organe de la Fédération. Il suit notamment l'exécution du budget, le Président étant l'ordonnateur des dépenses et le Trésorier l'exécutant comptable. Son président est habilité à effectuer tous les actes engageant la Fédération conformément à ses statuts, ainsi qu'à mettre en œuvre ou faire mettre en œuvre par un membre du Comité Directeur, les décisions prises par le Comité Directeur et/ou l'Assemblée Générale.

La responsabilité du Comité Directeur ne peut être mise en cause que par l'Assemblée Générale par le biais d'une motion de défiance.

- **Bureau National** : gestion et administration courante de la Fédération. Il peut, par délégation permanente prendre toute décision relevant des compétences du Comité Directeur, celui-ci devant les approuver lors de sa réunion suivante.

- **Conseil National** : il a pour compétence d'émettre un avis à la suite de propositions élaborées par le Comité Directeur, de présenter des projets relatifs au fonctionnement des Ligues et de statuer sur les points inscrits à son ordre du jour par le Président.

## II) CHAMPIONNATS DE FRANCE :

### A) ANNEE 2007 :

Les premiers Championnats de France de cette année se sont déroulées dans d'assez bonnes conditions, si l'on excepte l'arrivée intempestive de la pluie à Toulon, mais davantage d'imperfections ont été relevées, en particulier en ce qui concerne les repas pour lesquels soit l'organisation de leur déroulement, soit le rapport qualité/prix ont été critiquables.

Plusieurs remarques ont également été formulées à l'encontre des terrains de jeu – terrains trop mous, trop sableux, réalisés sur base de synthétiques..., mais les meilleurs ont tout de même été au rendez-vous – ainsi que sur l'emplacement des stands. Une note sera réalisée sur ces sujets.

A tous égards l'organisation de Saint-Louis est celle qui, jusqu'à présent, a donné le plus de satisfaction avec, en outre, une présence constante des élus, lesquels ont d'ailleurs été partout très présents, ce qui est un bon signe pour nos disciplines.

### B) DIRECTIVES GENERALES :

Il sera rappelé que le chauffeur du car podium doit être logé dans le même hôtel que les délégués officiels du Comité Directeur pour des raisons tant de respect que pratiques. Il doit d'ailleurs s'agir d'un hôtel proche et pas forcément de l'établissement le plus luxueux.

Il y a beaucoup à redire en ce qui concerne les licences. Outre le fait que tous les anciens supports devront avoir été remplacés en 2008, il est nécessaire de veiller à ce que le papillon et la photographie soient estampillés par le cachet du Comité ou de l'association. Une licence portait même l'adresse « sdf » !

Le Comité Directeur décide que, l'an prochain, les joueurs dont les licences n'auront pas été enregistrées et validées pour l'année en cours sur le logiciel Geslico ne seront pas admis à concourir. Il sera également obligatoire d'utiliser le logiciel fédéral pour le tirage au sort des championnats de France.

L'installation de terrains bout à bout doit être totalement proscrite.

Pour les coupes des DOM-TOM, il ne peut y avoir qu'une seule équipe par Comité ; en cas de pluralité de possibilités, champions de Ligue par exemple, le Comité concerné choisit l'équipe qui va le représenter dans la compétition.

Le sacre des champions doit obligatoirement être effectuée devant l'instand fédéral avec un emplacement permettant d'interdire l'accès direct du public. Si les organisateurs préfèrent un autre emplacement que le car podium, ils devront entourer le site de barrières afin d'éloigner le public. Le sacre doit être solennel et il n'est guère judicieux de remettre trop de coupes et de cadeaux sur le podium lui-même.

Les organisateurs doivent mettre en place un tableau d'affichage du tirage au moins à la sortie des poules.

En ce qui concerne le remplacement d'un joueur qualifié, le Comité concerné doit transmettre à l'avance les documents réglementaires, sans attendre le jour du Championnat.

Il appartient aux délégués officiels de veiller au respect du protocole fédéral et de l'organiser.

Il est rappelé qu'il n'est autorisé, dans le respect des lois et règlements en vigueur, le port que d'une seule publicité et à condition qu'elle soit identique pour tous les joueurs d'une même équipe.

*(La séance suspendue à minuit, est reprise le lendemain à 8 heures)*

C) ANNEES SUIVANTES :

<u>2008:</u>		
Doublettes Féminines	: 14 et 15 juin	Grenoble (38)
Triplettes Jeu Provençal	: 20 au 22 juin	CD 30
Triplettes Seniors	: 28 et 29 juin	Clermont-Ferrand (63)
Doublettes et Tête-à-Tête	: 05 et 06 juillet	Bourg Saint Andéol (07)
Doublettes Mixtes	: 12 et 13 juillet	Laon (02)
Triplettes Jeunes	: 23 et 24 août	Romans (26)
Doublettes Jeu Provençal	: 22 au 24 août	Melun (77)
Triplettes Féminines	: 13 et 14 septembre	Gruissan (11)
Vétérans	: 20 et 21 septembre	Sainte Livrade (47)

Pour 2009, les dossiers de candidature ont été envoyés au CD 14 pour le Triplettes Seniors à Caen, au CD 06 et au CD 40 pour le Doublettes et Tête- à- Tête, ainsi qu'au CD 58 pour le Triplettes Jeunes à Nevers.

Pour 2010, un dossier de candidature a été envoyé au CD 26 pour la tripléte senior à Montélimar.

III) QUESTIONS FINANCIERES

M. SIGNAIRE, Trésorier Général, présente l'état d'avancement des dépenses au 15 juin au regard des prévisions budgétaires.

<u>RECETTES</u>	<b>Total</b>	<b>184 552</b>	
- Acompte sur licences	170 737		
(à ce jour 43 comités n'ont pas encore versé leur acompte)			
- Revenus sur SICAV	9 602		
- Vente logiciels et DVD	4 059		
- Produit exceptionnel	154		
<u>DEPENSES</u>	<b>Total</b>	<b>710 796</b>	<b>(Budgété)</b>
1) Achats SAOS	164		(45 000)
2) Fonctionnement			
- Réunion CD et CN	42 825		(68 000)
- Congrès Ajaccio	20 658		(32 000)
- Subvention Congrès	25 000		(25 000)
- Mission membres CD	13 455		(25 000)
3) Secrétariat			
- Fourniture, imprimerie, Calendriers Nat.16 721			(12 000)
(à déduire aux calendriers encaissés par la SAOS)			
- Téléphone	4 264		(9 500)
- Frais postaux	9 478		(13 500)
Un réajustement sera effectué avec la SAOS pour les envois de catalogue			
- Expert comptable	1 650		(9 800)
- Evènement Cadeaux	1 272		(3 000)
- Abonnement juridique	561		(550)
4) Charges siège			
- Charges locatives	4 990		(7 000)
- Eau, électricité	1 620		(2 800)
- Entretien, réparations	1 193		(2 500)
- Assurance siège	1 420		(1 400)

5) Salaires et charges		
- Salaires et avantages	45 424	(78 000)
- Charges patronales	26 547	(52 000)
6) Assurances MMA	93 467	(250 000)
7) Championnats de France		
- Récompenses	239	
- Indemnités CD & Ligues	5 535	(200 000)
- Subventions Organismes	58 000	(140 000)
- Déplacements officiels	3 362	(50 000)
8) Coupe de France et Europe	43 224	(90 000)
9) Manifestations/Promo :		
- Revue Boulisme	50 000	(50 000)
- Aide au Handicap	4 000	(10 000)
10) International	13 248	(15 000)
11) Cotisations/Aides		
- CNOSF + divers	9 095	(9 000)
- FIPJP	4 574	(4 600)
12) Commissions Administratives		
- Discipline	3 314	(6 000)
- Arbitrage	3 948	(10 000)
- Finances	2 650	(2 800)
- Informatique	3 659	(2 100)
- Formation	2 440	(2 00)
13) DTN		
- Equipes de France	34 785	(90 000)
- Détections & sélections	61 624	(70 000)
- Commissions Techniques		
* Educateurs	20 087	(40 000)
* Médicale	5 377	(35 000)
* Compétition	1 046	(3 000)
* Sport en Entreprise	349	(3 000)
- Vacances et indemnités joueurs	3 472	(30 000)
- Rencontre Franco/Allemande	954	(3 500)
14) Informatique Médias/Presse		
- Hébergement	14 279	(19 000)
- Relation R.A.	3 240	(2 600)
15) Services Bancaires	434	
16) Centenaire	47 501	(66 800)

**LE PRESIDENT** ajoute que, conformément à la convention d'objectifs signée avec le Ministère va être engagée une action de relance auprès de ceux qui n'ont pas repris leur licence l'année précédente. Nos interlocuteurs nous ont fait remarquer, lors de la dernière réunion, qu'ils ne retrouvaient pas dans nos budgets, de dépenses correspondant à cette action, prévue dans le chapitre « Structuration » depuis deux ans.

Cet envoi aurait dû intervenir début juin, c'est-à-dire après la période des championnats, mais sa préparation aura été plus longue que prévu.

#### **IV) INTERNATIONAL :**

##### **A) CHAMPIONNATS D'EUROPE ET DU MONDE :**

##### **1) Championnats du Monde des Jeunes : du 13 au 15 juillet à Suwa (Japon)**

Sélection : ROCHER Dylan (72) - CAMACARIS Mathias (42)- CLERE Logan (59) - SAVIN Angy (84)

Le Championnat du Monde de Tir de Précision sera effectué par Dylan ROCHER

**2) Championnats d'Europe des Féminines :** du 17 au 19 août à Ankara (Turquie)

Sélection : Sophie AILLERIE - Angélique PAPON - Séverine ROCHE - Ludivine d'ISIDORO

Le Championnat d'Europe de Tir de Précision sera effectué par Angélique PAPON

**3) Championnat du Monde en triplettes :** du 19 au 23 septembre à Pattaya (Thaïlande)

- Equipe 1 : Thierry GRANDET - Henri LACROIX - Bruno LEBOURSICAUD - Philippe SUCHAUD  
Coach: Philippe QUINTAIS
- Equipe 2 : (champions en titre) Sylvain DUBREUIL - Didier CHAGNEAU - Michel LOY  
Pascal MILEI Coach: Bruno ROCHER

Le Championnat du Monde de Tir de Précision sera effectué par Pascal MILEI.

**B) TROPHEE INTERNATIONAL FEMININ :**

Il aura lieu les 21 et 22 juillet 2007 à Chamrousse (38). Il opposera six équipes des pays suivants : Belgique, Espagne, Tunisie, Pays Bas, Italie, Allemagne et deux équipes de France.

Cette compétition sera retransmise sur Eurosport.

**V) LABELLISATION :**

Suite au dernier Comité Directeur d'avril, un premier projet a été réalisé et envoyé aux Présidents de Ligue pour avis. Au vu de leurs réponses, un projet de règlement sera élaboré, soumis aux membres du Comité Directeur et présenté au Conseil National d'octobre.

**VI) PARTENARIATS :**

Les contrats avec l'agence Quarterback et l'équipementier Errea, qui viennent à échéance en fin d'année, ont été résiliés à titre conservatoire afin d'éviter une reconduction tacite et d'envisager une renégociation en fin d'année. Un appel d'offre devrait être effectué par lots : Communication- Marketing - Télévision et Equipementier

La Boule Bleue, partenaire fédéral pour l'année 2007, nous a fait part de ses difficultés financières et de son impossibilité de régler le solde dû. Une demande de paiement en nature (boules) sera effectuée.

Enfin, un courrier sera expédié au consortium Obut afin d'étudier la possible reconduction d'un partenariat en 2008.

**VII) ARBITRAGE :**

Un bilan de la journée de formation a été effectué. Le pourcentage de présent était d'environ 60 %, variable selon les zones, et neuf Comités n'ont pas jugé bon d'envoyer leur référent. Les rassemblements ont regroupés 315 arbitres ou responsables départementaux. Tous les membres présents ont pu voir, le même jour, les mêmes diapositives illustrant notre règlement officiel mis à jour.

Ces réunions ont été appréciées et ont permis une remise à niveau des arbitres. Elles ont mis en exergues le fait que les informations fédérales de la FFPJP n'étaient pas transmises à qui de droit. Dès lors, un effort est demandé aux référents pour qu'ils transmettent à tous leurs arbitres, dès qu'ils les reçoivent, les mises à jours réglementaires.

Pour les prochaines années (impaires) il sera envisagé d'avancer la date de cette journée car de nombreuses réunions départementales sont organisées avant et il faudra éviter que les animateurs soient des Présidents de Ligue.

### **VIII) DISCIPLINE :**

Le Comité Directeur entérine une demande de remise de peine suite à une radiation à vie et il appartiendra au comité de la Marne de juger si les conditions sont réunies pour permettre une reprise de licence dans le département.

Un autre dossier est en cours d'étude pour une affaire concernant la Corrèze.

Une demande d'appel contre une décision de la commission de discipline de la région PACA a été déclarée irrecevable en l'absence de chèque joint pour les frais de dossier.

### **IX) DIVERS :**

Une étude est en cours pour proposer des modifications du règlement des Championnats interclubs jeunes : suppression du joueur junior et remplacement du tête-à-tête par le tir de précision.

### **X) PROCHAINES REUNIONS :**

Comité Directeur:        Vendredi 12, samedi 13 et dimanche 14 octobre à Toulouse

Conseil National:        Samedi 13 et dimanche 14 octobre à Toulouse

*(La séance est levée à 12 h. 30)*

**Le Secrétaire Général de la FFPJP**



**A.JUAN**

**Le Président de la FFPJP**



**C.AZEMA**